



REVUE DE PRESSE

Jeudi 28 septembre 2017



Paris 2024

Lima, c'est le Pérou pour les Français!

1,5 million d'euros,
c'est la somme qu'aurait
dépensée selon *Mediapart*
la délégation française
de Paris 2024 lors de son
séjour à Lima, au Pérou,
alors que l'attribution
des JO était déjà actée.
Ramenée aux 320
personnes présentes,
la note s'élève à...
4 687 euros par tête.
Parmi les dépenses:
un Boeing affrété,
une soirée dans l'un
des plus prestigieux
restaurants de Lima,
plusieurs nuitées dans
un établissement
5 étoiles au cœur
de la ville... Des frais
«prévus» par le comité
Paris 2024.

Les agriculteurs passent au big data

- Une trentaine d'irrigants viennent d'être équipés en objets connectés
- Des sondes pour mesurer la quantité d'eau dans le sol
- Et optimiser la ressource.

Lénaëlle SIMON
lsimon@charentelibre.fr

Hormis quelques sangliers un peu trop curieux, personne n'aperçoit les trois piquets blancs des sondes capacitatives au milieu des champs de maïs de Thierry Charbonnaud. Depuis le mois d'août, ce céréalier de Roulet Saint-Estèphe a plongé dans le grand bain des objets connectés. Il fait partie de la petite trentaine d'irrigants que Cogest'eau, la coopérative de gestion des eaux du bassin Charente-Amont, a équipés à sa charge en sondes. Ces trois appareils, plantés à dix, trente et soixante centimètres de profondeur dans la terre mesurent deux fois par heure la quantité d'eau dans le sol. Thierry Charbonnaud reçoit les relevés sur son téléphone via une application qu'il peut consulter à tout moment qu'il soit dans son salon ou au pôle nord.

Elle fonctionne avec le réseau Sigfox, un opérateur qui réutilise les basses fréquences GSM redevenues disponibles du fait du déploiement de la 4G. «Cela permet de mesurer l'efficacité d'une pluie et d'éviter l'irrigation de précaution. Grâce aux sondes, on se rend compte que parfois ce qui est tombé suffit. A contrario, on peut aussi s'apercevoir qu'une grosse pluie estivale est absorbée bien plus vite que prévu.» L'objectif de Cogest'eau, après un été marqué par des niveaux d'eau extrêmement bas, est là : faire correspondre les prélèvements avec ce que peuvent fournir les bassins et donc optimiser et économiser la ressource. Un outil d'aide précieuse à la décision pour gérer le volume d'eau attribué à chacun. «L'animatrice de Cogest'eau centralise les données



Thierry Charbonnaud et Guillaume Chamouveau utilisent des sondes capacitatives et des pluviomètres connectés pour connaître l'état hydrique de leurs terres.

Photo L. S.

«J'ai fait des économies d'eau, de gazole. Et surtout j'ai gagné en tranquillité d'esprit.»

et peut savoir quelle pluviométrie est tombée chez chaque irrigant et s'il vient ou non d'irriguer», détaille Jean-Jacques Blanchon, le président de Cogest'eau. Depuis cinq ans, Thierry Charbonnaud disposait déjà de tensiomètres. Il en relevait manuellement les valeurs à l'aide d'un boîtier afin de mesurer la capacité d'une racine à aller tirer l'eau. «En couplant ces deux appareils, on a une connaissance pointue de l'état hydrique des sols et des besoins de la plante en temps réel.» Pour les professionnels, c'est aussi un moyen de conforter ou légitimer leurs choix d'irrigation alors qu'ils sont souvent pointés du doigt par les écologistes. «On n'irrigue pas pour le plaisir. Amener l'eau à la pompe a un coût



Jean-Jacques Blanchon a converti certains irrigants aux objets connectés.

M. Bouzif

électrique, écologique et humain, c'est une charge de travail», appuie Guillaume Chamouveau, le président d'Aquanide, qui regroupe 25 associations d'irrigants de toute la région. Début septembre, il organisait un salon dans les Deux-Sèvres destiné à présenter ces nouvelles technologies. Lui-même, cé-

rérier également, s'est équipé à ses frais, de deux pluviomètres connectés à 500€ chacun en mai 2016. «J'habite à Mansle et j'ai deux exploitations distantes de 20 et 45 km de chez moi, l'une à Cellesfrouin, l'autre à Fouquebrune. Lorsqu'il y avait un orage, je passais mon temps à appeler mes voisins pour leur demander 'Il a plu dans mes champs? Combien?' C'était hyper stressant.»

Économies d'eau et de gazole

Sur son téléphone, il suit désormais en temps réel le volume de pluie tombée, l'hygrométrie -la quantité d'eau présente dans l'air- et la température. «Je sais si je dois irriguer ou si je peux amener la plante jusqu'au prochain coup d'eau. L'hygrométrie aide aussi à choisir les meilleurs moments pour faire les traitements phytosanitaires.» Pour lui, les bénéfices sont triples : «des économies d'eau, de grosses économies de gazole parce que je faisais sans cesse des allers-retours pour aller relever les pluviomètres. Et surtout, j'ai gagné en tranquillité d'esprit. Rien qu'avec cela, ils sont déjà largement rentabilisés.» Cet été, il a

Le chiffre 1000€

c'est le coût d'un poste équipé de sondes capacitatives. De plus en plus de sociétés arrivent sur ce marché, faisant baisser les prix. Les agriculteurs peuvent bénéficier de subventions dans le cadre du plan végétal pour l'environnement.

pu sonder l'état de ses terres alors qu'il était en vacances dans la Somme. Selon Michel Contardo, le directeur de Comsag, la société de Montauban qui a équipé Cogest'eau, les économies d'eau réalisées sont de l'ordre de 30% avec un impact sur le rendement : «trop d'eau peut aussi nuire au calibre des fruits.» Surtout, les chiffres ont remplacé les décisions au doigt mouillé. «Avant on fonctionnait au visuel. Pour le maïs, ça marche parce que l'on voit quand il a soif. Mais pour le blé, quand on s'en aperçoit, c'est trop tard, il a déjà subi le stress du manque d'eau», indique Thierry Charbonnaud. Mais ces indicateurs, même couplés à l'étude de trois voire quatre sites météo différents, n'exonèrent pas de l'interprétation humaine, s'accordent les agriculteurs.

Une première étape pour Cogest'eau, qui doit prochainement équiper ses nappes phréatiques et deux réserves d'une vingtaine de piézomètres connectés afin «de mesurer la hauteur de l'eau, de savoir à partir de quand nos prélèvements présentent un risque pour la ressource», indique Jean-Jacques Blanchon. Et voir aussi quand on perd de l'eau. «Il fait référence à certains moulins qui ouvrent les vannes alors que c'est interdit. C'est arrivé cet été. On a dû arrêter d'irriguer car un moulin avait ouvert les vannes à Vendelles. Si on le savait en temps réel, on pourrait appeler la police de l'eau.»

Surveiller les vêlages et l'alimentation des terres

Les éleveurs peuvent aussi avoir recours aux objets connectés désormais bien plus élaborés que les caméras de surveillance installées dans les bâtiments d'élevage. Ces objets peuvent s'avérer bien pratiques pour contrôler les vêlages. Il s'agit par exemple de ceintures connectées placées sur l'abdomen des bêtes pour mesurer les contractions jusqu'au déclenchement d'une alerte sur le téléphone ou la tablette. «Pour les juments, il existe aussi des aimants placés sur la vulve de l'animal par un vétérinaire. Au moment où l'aimant cède, une alerte est envoyée», indique Stéphane Bireau, conseiller à la Chambre d'agriculture de la Charente. Ces outils, coûteux, sont encore assez

peu utilisés. Il est aussi possible d'équiper les bâtiments d'élevage en capteurs pour mesurer le taux d'humidité ou la chaleur afin de prévenir les risques d'incendie lorsque de la paille est entreposée. Les agriculteurs ont également pléthore d'objets à leur disposition, à commencer par le logiciel d'enregistrement des pratiques «Mes parcelles» que propose la Chambre d'agriculture. Les tracteurs peuvent faire l'objet d'outils très sophistiqués «comme une barre de guidage qui donne la direction à suivre pour être sûr qu'il n'y ait pas de recroisement dans les traitements», détaille Jacky Guerlesquin, chef de service production végétale à la Chambre.

Des capteurs embarqués, parfois infrarouges, sur les tracteurs ou moissonneuses-batteuses peuvent enregistrer le rendement des cultures mètre par mètre et permettre d'établir une cartographie précise. Il s'agit d'identifier les zones moins productives afin d'adapter l'alimentation en azote. Ces technologies, faciles à manipuler sur les téléphones ou les tablettes, se développent de plus en plus. «Certains agriculteurs, pour qui le matériel est cher, achètent un équipement en commun», ajoute Jacky Guerlesquin. Un groupement d'agriculteurs du nord Charente a par exemple acquis un GPS très précis pour faire des semis en automatique.

Omega: l'appel au secours des médiateurs sociaux

■ La fin des contrats aidés pourrait être fatale à Omega

■ 19 des 30 employés de la structure de médiation sociale sont en sursis

■ Alors que «le feu couve dans les quartiers», a clamé l'association, hier en assemblée générale.

Julien PRIGENT
j.prigent@charentelibre.fr

Le feu couve mais il n'y aura peut-être bientôt plus de pompiers. Le feu, ce sont les tensions dans les quartiers. Les pompiers, les médiateurs d'Omega dont le boulot est de déminer les problèmes. Un travail reconnu comme «précieux» par les autorités au moment où ça a failli virer à l'émeute au Champ-de-Manoeuvre, à Soyaux, en mai dernier.

Mais Omega n'a peut-être plus que quelques mois à vivre. C'est ce qu'a affirmé son président Joël Guittou, par ailleurs adjoint à la sécurité à la mairie d'Angoulême, hier lors de l'assemblée générale. Parce que la réduction drastique des contrats aidés annoncée par le gouvernement (1) pourrait tuer l'association.

«Sur nos 30 employés, 19 personnes sont en contrats aidés», décrypte Cédric Jégou, le directeur. Pas des précaires mais «des gens qu'on a formés, qui sont devenus d'excellents professionnels et qu'on veut garder», a-t-il plaidé avant de donner le micro à ces travailleurs de terrain, venus présenter avec passion leur métier. «Le



Omega n'entend pas réduire le nombre de ses médiateurs sociaux dont une grande partie est en contrats aidés.

Photo Renaud Joubert

contrat d'une personne va s'achever la semaine prochaine. Neuf d'ici Noël», détaille Joël Guittou. Ne pas renouveler les contrats? Abandonner des missions? A Omega, on ne veut pas en entendre parler. Abandonner quelles missions, d'ailleurs? «Le 115, le SAMU social, qu'on assure la nuit? La médiation dans les conflits de voisinage? Les maraudes, la veille sociale? La médiation de rue dans les quartiers et le centre-ville?», énumère Joël Guittou. Manière de dire qu'elles sont toutes indispensables.

Sans aide, Omega meurt dans quelques mois

«On va prendre dans nos fonds propres», ajoute le directeur. Il y a 466 000€ dans les caisses. Pour fonctionner à effectif constant jusqu'à la fin de l'année, il va falloir y puiser 72 000 €. A ce rythme-là, Omega, qui dépense 85% de son budget d'un million d'euros en salaires, n'en a plus pour longtemps. A moins que l'Etat et les collectivités ne lui viennent en aide. Impératif. Sinon «quand il n'y aura plus d'argent, on liquidera, mais hors de question de réduire nos activités. Parce qu'il y a le feu», clame Cédric Jégou qui s'alarme de la situation dans le social. «Deux fois les travailleurs sociaux ont envahi l'assemblée au conseil départemental.» Pas par plaisir selon lui mais parce que «les premières lignes sont en train de céder. Et après, on court à la catastrophe. C'est comme pour le climat, il est encore temps d'agir, après ce sera irrémédiable. Socialement, les cli-
notants sont au rouge partout.»

Et d'insister encore: «Il y a trois ans, on avait prévenu les décideurs que ça allait péter au Champ-de-Manoeuvre. On nous perçoit parfois comme une dépense inutile. Mais si on déserte, si on arrête, tout s'écroule. Et les millions investis dans la politique de la ville partiront en fumée.»

(1) Le premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé le 21 septembre, que «200 000 contrats aidés seraient financés en 2018, contre 320 000 en 2017. S'ils seront «ciblés sur l'urgence sanitaire et sociales, ils bénéficieront principalement à l'outre-mer et aux communes rurales.»

Les élus: «Vous avez un plan B?»

Chez les élus on juge la situation «alarmante», comme l'a dit hier Xavier Bonnefont. «Si Omega arrête une partie de ses missions, on a du souci à se faire dans les mois à venir», estime le maire d'Angoulême. «A moins qu'il y ait un mécène dans la salle, je ne vois pas comment vous allez pérenniser vos emplois. Donc il est urgent de réfléchir à un plan B. Quelles actions maintenir.» Il est

absolument nécessaire de conserver Omega dans les quartiers», l'appuie François Nebout, le maire de Soyaux, encore marqué par les chaudes nuits du Champ-de-Manoeuvre. Sauf qu'à Omega, le plan B, on ne veut pas en entendre parler. «C'est aux pouvoirs publics et aux collectivités de décider si on abandonne le plan A», a rétorqué un Joël Guittou offensif.

Il y a trois ans, on avait prévenu que ça allait péter au Champ-de-Manoeuvre. Si on déserte, tout s'écroule.



Les médiateurs ont pris le micro pour évoquer leur métier avec passion.

Photo CL



■ Xavier Bonnefont

contredit François Bonneau. Le président du Département avait déclaré à CL *«qu'un dossier avait été déposé à l'Unesco par la Ville»*. Elle souhaiterait que les savoir-faire locaux dans le domaine du papier et l'image bénéficient d'une classification par l'organisme. Sur Facebook, le maire a réagi à l'article. *«Je réaffirme ici que nous sommes bien en phase exploratoire. À ce jour, contrairement à ce qui est affirmé dans l'article, aucun dossier n'a été déposé auprès de l'Unesco, puisque nous y travaillons encore à la Ville d'Angoulême en lien avec des spécialistes qui possèdent une véritable expertise sur le sujet.»*

■ Le stationnement par quinzaine est la règle à Cognac ■ Entre dérogations et protestations de riverains, il paraît désuet ■ Mais l'ancien rend encore des services.

Changer de côté, vraiment le pire des systèmes ?



Les problèmes sont souvent dus à des infractions ou à la hausse du nombre de voitures dans une rue. Comme ici à Saint-Jacques.

Photo M. B.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Trois cents signatures, quelques conseils de quartier et c'était fini pour lui. La semaine passée, la ville de Cognac a annoncé aux riverains de la rue Jules-Brisson l'arrêt du stationnement par quinzaine dans leur secteur, avant la fin de l'année. Pour mémoire, cette disposition du code de la route oblige les automobilistes à se garer du côté des numéros d'immeubles impairs en début de mois, puis du côté pair en deuxième quinzaine. Un système valable dans toute la commune, hormis dans les zones à stationnement payant, ou quand un panneau indique le contraire. Ces exceptions représentent un petit quart des voies cognacaises. Rue Jules-Brisson, «les gens étaient unanimes pour arrêter»,

”

Les gens râleraient si l'on supprimait l'alternance.

rapporte Mario Jaen, l'élu municipal référent du quartier de Saint-Jacques. «C'était tout le temps le bazar», confirme Cécile Daldoss, une riveraine. En cause: de fréquents oublis lors des changements de côté, «et alors, c'est le *gymkhana*», rapporte Richard Michaud, qui vit là depuis 1988. Le «stationnement unilatéral alterné», de son petit nom officiel, est-il à jeter pour autant ? On pourrait le croire, à juger des plaintes émises dans les conseils de quartier. Rue La-Rochefoucauld, au bord de l'avenue Victor-

Hugo, les habitants avaient, un temps, décidé de se garer toujours du même côté, avant que la Ville n'officialise leur pratique. Rue Coquillaud, à deux pas, il faut être pilote pour s'engager depuis l'avenue, les jours pairs. Mais en fait, «les gens râleraient si l'on supprimait l'alternance», assure Jean-François Valegeas, maire-adjoint chargé du stationnement.

Problèmes souvent dus à des situations précises

D'une, explique l'élu, parce que le système permet de se garer près de sa porte d'entrée quinze jours par mois. Autrement, «une partie de la rue s'estimerait lésée», détaille Jean-François Valegeas. Deuxio, d'autres solutions auraient plus d'inconvénients. Un stationnement unilatéral permanent peut faire perdre des places, si le côté choisi comporte des sorties de ga-

rage, par exemple. À Jules-Brisson, il y aura ainsi deux espaces en moins. Enfin, les problèmes sont souvent dus à des situations précises, pas à l'alternance. Quand le nombre d'autos change dans un quartier, par exemple. Comme à Jules-Brisson, où la population motorisée a augmenté et où le restaurant des Pigeons blancs attire des bus de croisiéristes. Enfin, la formule a deux avantages pour la collectivité. Elle permet de nettoyer la chaussée plus facilement... Tout en évitant d'avoir à établir un plan de stationnement fixe. Dans une ville historique aux petites rues enchevêtrées, ce serait à la fois un casse-tête et un projet «très coûteux», selon Jean-François Valegeas. D'autant que les policiers municipaux ne sanctionnent les oublis de côté qu'en cas de plainte ou de gêne. Une tolérance assumée, qui permet au système d'être mieux accepté.

À Cognac, «l'environnement prend le pas sur le social»

C'est l'opposition qui le dit. Hier, en conseil municipal, elle s'est abstenue sur deux délibérations concernant le stationnement.

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Ils n'ont pas remis en cause le stationnement alterné (lire ci-contre), mais les élus LR de l'opposition se sont élevés hier soir en conseil municipal, contre la politique globale de stationnement menée par la majorité de gauche. Ils se sont abstenus sur les deux dossiers de la thématique: la fin des amendes à 17 euros, remplacées par un «forfait post-stationnement» (FPS) à compter du 1^{er} janvier, et la mise en place du paiement dématérialisé via son téléphone portable.

Dans quelques mois, quand un automobiliste ne réglera pas son stationnement, il ne sera plus sanctionné par une amende, mais devra payer une redevance. Un montant qui ne pourra pas dépasser le coût de la durée maximale de stationnement autorisée. Le barème est dissuasif : 30 euros les quatre heures en zone 1, 30 euros les trois heures en zone 2. «Cela pénalise encore un peu plus les



Michel Gourinchas, maire, assume ses choix en matière de stationnement. Photo J. P.

personnes qui travaillent en centre-ville, regrette Richard Ferchaud. Certaines grandes entreprises ont des parkings privés. Toutes n'ont pas la chance d'en bénéficier.» Et de prévoir que «cela va réduire la circulation en centre-ville. Mais quand l'environnement prend le pas sur le social, ça ne devient plus vivable.» Des choix assumés par le maire.

«Il y a eu débat. On l'a tranché d'une façon. Nous ferons le bilan», indique Michel Gourinchas, qui rappelle que les commerçants ont demandé «du turn-over».

Parmi les dossiers suivants : les élus ont annulé une délibération prise en mars, concernant l'extension de la résidence Guy-Gautier qui devait accueillir le pôle de gérontologie, installé sur le terrain de l'ancien hôpital. Logélia et le centre hospitalier n'ont pas trouvé de terrain d'entente sur le montant de cession. Le projet est donc suspendu.

La mairie de Cognac se prépare, par ailleurs, à prendre en charge les Pacs, à la place du tribunal d'instance. Ce sera effectif au 1^{er} novembre. Les rendez-vous pourront être pris le mercredi matin. «On transfère les dossiers, le travail, mais pas l'aide financière ?» interroge Romuald Carry. Pas d'aide financière, non, alors qu'«on est déjà assez serré avec tous les transferts : passeports biométriques, cartes d'identité...» déplore le maire.

À noter enfin que le conseil municipal a décidé d'attribuer une aide de 5.000 euros aux sinistrés de Saint-Martin et Saint-Barthélemy aux Antilles.

«Les miliciens» de Lassalle révoltent Guindet et Gourinchas

C'est dans le dernier numéro de Cognac Le Mag, distribué aux habitants de la ville. En dernière page, la frontiste Isabelle Lassalle qualifie l'équipe de Michel Gourinchas de «miliciens de la pensée unique». Un terme révoltant pour Claude Guindet, qui a tenu à le dire à l'issue du conseil municipal. «Le vocabulaire s'inspire toujours de nos antécédents, estime l' élu. Quand les gaullistes évoquent la chienlit, on entend. Nous, on parle de Jaurès ou de Blum. Avec la milice, Madame Lassalle, vos références sont du côté

des chemises brunes.» Et de poursuivre: «Le rassemblement Bleu Marine a retrouvé ses géniteurs. L'inconscient gagne toujours, guide vos gestes et votre vocabulaire.» Silence dans la salle. Michel Gourinchas prend à son tour la parole. «C'est la milice qui a dénoncé mon père à la Gestapo. Heureusement, il a réussi à s'enfuir.» Et de juger que l'emploi de ce terme est «une insulte volontaire qui m'est faite, qui nous est faite. Il y a des choses qui ne sont pas acceptables. Ça, je ne peux pas l'accepter.»



La Caisse d'allocations familiales (CAF) de Charente et Grand Cognac vont se lier à travers une Convention territoriale globale (CTG). En clair: la caisse aidera l'intercommunalité à financer ses diagnostics sociaux (à hauteur de 100.000 € par an) et y adaptera ses priorités. Hier, un accord-cadre a été signé

(Photo J. P.) en présence d'élus et de directeurs. Il servira de base à la CTG. Le directeur de la CAF en a profité pour annoncer l'achat d'un terrain rue Lohmeyer, où sera édifiée, d'ici à 2020, une maison des solidarités commune avec le Département.

La CAF et l'agglo se marient

■ CHÂTEAUBERNARD

Fermeture du bureau de poste à partir de demain vendredi. Le bureau de poste de Châteaubernard sera fermé au public à partir de demain vendredi 29 septembre jusqu'au 15 octobre inclus, afin de procéder aux aménagements techniques au sein de La Poste Agence communale, située à la mairie, et de La Poste Relais de l'Esat de l'Arche. Durant toute la durée de la fermeture, les clients peuvent se rendre au bureau de poste de Cognac situé place Bayard.

Au cimetière, l'affiche qui fait tousser

C'était mardi au cimetière du Breuil, propriété de la ville de Cognac, implanté à Châteaubernard. Une affiche posée à l'entrée pour préciser qu'un traitement herbicide, à base de glyphosate et flazasulfuron, est en cours. Et inviter le public à ne pas pénétrer le périmètre d'application durant une journée.

Un traitement herbicide dans une ville labellisée «Terre saine» depuis cinq ans ? Le sujet peut faire tiquer. Mais légalement, ce n'est pas interdit.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et l'entrée en vigueur de la loi Labbé, les collectivités territoriales n'ont plus le droit d'utiliser herbicides, insecticides ou fongicides, à deux exceptions : les terrains de sport et les cimetières... sauf s'ils sont dédiés à la promenade comme peut l'être le Père Lachaise, à Paris. Ce n'est pas le cas des cimetières de Crouin et du Breuil, où «les surfaces à traiter sont immenses», indique Jean-François Hérouard, adjoint à l'aménagement durable



L'affiche était visible mardi au cimetière du Breuil.

Photo CL

et à l'environnement.

«Pour le moment, on ne sait pas faire autrement, on ne connaît pas de traitement alternatif», ajoute-t-il, tout en précisant que les traitements chimiques ont été stoppés il y a cinq ans sur tous les autres espaces publics. Pour ce qui est des terrains de sport, dont l'entretien est assuré par l'agglo, «on limite les produits phytosanitaires au maximum», observe Romuald Carry, adjoint au sport, à Cognac. *Mais on utilise tout de même de l'engrais.*»

Ronds-points et parking inaugurés



François Raby a coupé le ruban symbolique sur la place du Château rénovée en présence de ses invités.

Photo CL

Elus locaux, représentants d'entreprises, responsables d'associations, enseignants... ont été invités par la municipalité à l'occasion de l'inauguration des ronds-points aménagés à Jarnac, avenue de l'Europe et rue de Condé, et du nouveau parking aménagé place du Château. Xavier Trioullier, secrétaire général de la sous-préfecture; Sandra Marsaud, députée; François Bonneau, président du conseil départemental, ont assisté François Raby, maire, qui a coupé le ruban symbolique. Un bus a ensuite conduit les invités sur les sites des divers chantiers, dont certains achevés depuis plusieurs mois et initiés par la municipalité précédente: premier en fonction, le rond-point de l'avenue de l'Europe a permis de limiter la circulation des poids lourds en centre-ville. La fleur en inox, aux pétales symbolisant les villes jumelles, réalisée par la société Mangeard, et la réalisation de ruches par les écoliers, contribuent à l'embellissement du carrefour. Le chantier conduit en haut de la rue de Condé a également amélioré la sécurité de la circulation. Il symbolise également l'existence de l'ancienne voie ferrée reliant Saint-Angeau à Segonzac, par «Le P'tit Mairat». Grâce

au soutien de Marc Léchelle, des rails ont été mis en place, avec un arrêt virtuel «Jarnac-Ville». Autre chantier achevé récemment, sur la place du Château, côté Courvoisier: les arbres «malades» ont été abattus et remplacés. Le parking rénové accueille cinq places supplémentaires (1). «The Way», sculpture de l'artiste turque Canan Sommezdag Zöngüt, réalisée en partenariat avec la Maison Courvoisier, orne cette rive de Charente. Les participants ont souligné *«la qualité de ces chantiers alliant sécurité, fluidité de la circulation, et autres aménagements paysagers»*. *«Quelques autres grands projets sont à l'étude en essayant de préserver une pression fiscale raisonnable»*, a conclu François Raby, saluant le travail des services techniques, en particulier horticoles, *«qui ont carte blanche pour réaliser les aménagements floraux et végétaux très appréciés par les habitants»*.

Samuel MÉCHAIN

(1) Divers travaux en centre-ville ont permis la création de 61 places de parking supplémentaires depuis le début de la mandature de François Raby.

Inauguration de la boîte à livres dimanche

Ce dimanche 1^{er} octobre à 11h30, c'est bien à Champmillon et non à Moulidars comme indiqué par erreur dans notre édition d'hier, que sera inaugurée la première boîte à livres installée par l'association «Les Amis du patrimoine de Champmillon». La boîte sera installée sur l'aire de jeux des enfants près de l'école.

Sur le principe de déposer ou d'emprunter librement, des livres seront déposés gratuitement dans cette boîte pour être ensuite mis à disposition du public qui pourra prendre son temps pour la lecture, puis remettre l'ouvrage dans le circuit. Cette idée basée sur le don, le prêts, l'emprunt, l'échange et le partage animera un réseau de lecture ouvert à tous. Contact au 05 45 68 05 93.

Le Chant des possibles branché sur Courcirkoui

François GOUBAULT
fgoubault@charentelibre.fr

Après avoir électrisé l'ouverture de la saison de la Ferme Saint-Michel à Confolens dimanche dernier avec leur spectacle «Triphasé», les cinq membres de la compagnie Courcirkoui reviennent demain soir devant le public avec un autre spectacle «Y a du Courcirkoui dans le cabaret». Cette fois sous leur chapiteau dressé à la ferme de La Combe à Saint-Claud. Là où les ont invités Richard Marcadier et Émilie Ladrat, les propriétaires des lieux, qui ont créé au printemps l'association Le Chant des possibles.

”

Chacun y met son grain de sel à travers des personnages qui ne sont pas loin de ce que nous sommes les uns et les autres.

«C'est notre deuxième grand rendez-vous sous chapiteau après celui du mois de mai, rappelle Richard Marcadier, président de l'association. Mais nous poursuivons nos rencontres du jeudi soir que nous voulons lieu de rencontre et d'échanges entre des publics différents comme des producteurs et des artistes locaux».

Demain à partir de 18 heures, heure d'ouverture des portes de la ferme de la Combe, des producteurs locaux seront d'ailleurs présents, comme le four roulant et ses pizzas, qui permettront de

■ La nouvelle association Le Chant des possibles de Saint-Claud accueille demain soir un spectacle de cirque burlesque ■ Rendez-vous sous le chapiteau de la compagnie Courcirkoui.

se restaurer avant le spectacle programmé à 20 heures (1). Hier matin, avec cette volonté de mélange et d'invitation à se rencontrer, les cinq artistes de Courcirkoui ont accueilli l'atelier cirque de l'IME de Confolens. Avant de se produire devant les élèves l'après-midi, puis de jouer ce jeudi à 14h30 devant les écoliers de Saint-Claud et des résidents de la maison de retraite.

Un cabaret circassien

Ces publics divers et variés, les membres de Courcirkoui y sont habitués. «On s'est rencontré en 2009 lors du festival de rue d'Aurillac», Antoine Prost, le gymnaste de la bande du haut de ses deux titres de champion de France minimes au concours général. C'est d'ailleurs à Aurillac que Richard Marcadier a rencontré pour la première fois les Cour-



La compagnie Courcirkoui et son cabaret qui vire au cirque burlesque.

Repro CL

cirkoui, installé à Saignon dans le Lubéron, à une cinquantaine de kilomètres d'Avignon.

Le spectacle que propose la compagnie débute comme un cabaret classique. «Et chacun y met son grain de sel à travers des personnages qui ne sont pas loin de ce que nous sommes les uns et les autres», poursuit Clément Gambarelli, le musicien qui crée ses propres instruments. Ainsi Loïc Aubet et la Chilienne Pamela Leiva Perez, avec leur expérience acquise dans des écoles de cirque, et le jongleur Rémy Villetelle, assaisonnent le cabaret à leur sauce. Pour un résultat que la joyeuse troupe qualifie de

«cirque burlesque». «Où on fait tout de A à Z, précise Antoine Prost. Quand on n'est pas sur scène, on s'occupe de l'éclairage et de tout ce qu'il y a à faire à côté». La recette de la représentation sera intégralement versée à la troupe. «Notre association n'étant pas subventionnée, on ne peut pas faire autrement pour les rémunérer», glisse Richard Marcadier.

(1) Y a du Courcirkoui dans le cabaret, demain vendredi à 20 h, sous chapiteau chauffé, Ferme de la Combe, sur la route de Saint-Laurent-de-Céris à partir de Saint-Claud. Tarifs. 7 € adultes. 5 € enfants.

Cognac s'impose à Mansle



Le 24 septembre sous un beau soleil s'est déroulé le challenge du bar PMU le Penalty à Mansle. Des équipes charentaises ainsi que des départements voisins (Tonnay Charente Lenclouire) se sont affrontées toute la journée. La victoire est revenue à l'équipe Fleuranceau du CB Cognac (c'est sa 3e victoire ici) devant l'équipe Bouvy de l'AB Angoulême et l'équipe Winterstein (AS Verriers Chate au Bernard St Médard de Guizieres). Le club bouliste manslois remercie les équipes participantes et leur donne rendez-vous le dimanche de la Pentecote 2018 pour un autre concours

Budget 2018: un numéro d'équilibrisme délicat

■ Les premiers arbitrages du budget 2018 jonglent avec les baisses d'impôts, les hausses de crédits des ministères et la réduction du déficit public ■ 15 milliards d'euros d'économies seront réalisés l'an prochain contre 20 annoncés cet été.

Des choix assumés malgré les polémiques: le gouvernement a défendu hier son projet de budget pour 2018. Le projet de loi de finances (PLF) 2018, premier du quinquennat Macron, est «le budget des promesses tenues», a assuré le ministre des Comptes publics Gérald Darmanin. En ligne de mire, les multiples réformes fiscales voulues par le gouvernement, mais aussi la réduction du déficit public, que le gouvernement a promis de ramener à 2,6% du produit intérieur brut (PIB) l'an prochain, après 2,9% en 2017. Cette cible de déficit va «nous permettre de sortir de la procédure européenne de déficit excessif», dans laquelle la France se trouve «depuis 2009», a estimé le ministre de l'Économie Bruno Le Maire. «Pour que nous retrouvions notre crédibilité en Europe, il faut que nous respections nos engagements», a-t-il ajouté. Parmi ces «priorités»: le soutien à l'activité et à l'innovation, via des allègements fiscaux. Le «PLF» prévoit ainsi l'instauration d'une «flat tax» de 30% sur les revenus du capital et programme une baisse de l'impôt sur les sociétés de 33% à

25% d'ici 2022. Il réduit par ailleurs le champ de l'impôt sur la fortune (ISF) aux seuls biens immobiliers (lire en encadré).

«**On voit clairement les choix de pouvoir en place: stabilité pour les riches, flexibilité pour les travailleurs.**»

La gauche, des ONG et des syndicats, critiquent des mesures favorisant les plus aisés. Les députés communistes Jean-Paul Dufrené et Fabien Roussel ont dénoncé un «budget écrit par les riches, pour les riches», quand la CGT estime que «rien ne prouve» que ces «cadeaux» «se transformeront en investissement», comme l'assure le gouvernement. «On voit très clairement les choix de pouvoir en place: stabilité pour les riches, flexibilité pour les travailleurs», assène le syndicat.

Le président LR de la commission des Finances à l'Assemblée Éric Woerth s'est inquiété des «petites hausses» de fiscalité, qui touchent «les ménages modestes et ruraux, le carburant, le livret A». «Les gagnants, ce sont les Français. Nous allons relancer l'économie française parce que c'est l'entreprise qui crée l'emploi», a rétorqué Gérald Darmanin hier soir sur TF1. «On va redonner du pouvoir d'achat comme depuis longtemps on n'a pas donné aux Français», a-t-il ajouté, appelant à «arrêter d'être démagogue».

Impôts moins de baisses que prévu

D'après le PLF, la baisse des prélèvements sera toutefois plus faible que prévu pour l'année 2018, de l'ordre de sept milliards d'euros, au lieu des dix milliards annoncés par le gouvernement. Cette différence de trois milliards tient au fait que la baisse des cotisations salariales, initialement prévue le 1^{er} janvier, se fera pour partie en octobre 2018, ce qui réduira significativement le bénéfice de cette mesure pour les personnes concernées. En année pleine, il y

aura «bien 10 milliards d'euros d'impôts en moins», assure toutefois Bercy qui insiste sur le respect des engagements. Plusieurs ministères vont ainsi bénéficier d'un coup de pouce budgétaire l'an prochain, à l'image des Armées, dont le portefeuille augmentera de 1,8 milliard d'euros, ou de l'Éducation nationale, budget le plus important de la Nation, qui gagnera 1,3 milliard d'euros, à 51,3 milliards. En contrepartie, de lourdes coupes budgétaires ont été décidées sur certaines missions: les aides au logement seront ainsi réduites de 1,7 milliard d'euros, tandis que les contrats aidés seront amputés de 1,5 milliard d'euros. Côté transports, une pause sera imposée dans les grands projets d'infrastructure. Au total, 15 milliards d'euros d'économies seront réalisés l'an prochain, dont la moitié sur le périmètre de l'État. Un montant inférieur à ce qui avait été annoncé durant l'été par le Premier ministre (20 milliards), mais néanmoins «sans précédent», selon Bercy. «Nous allons baisser la dépense publique, ça fait 15 ans que cette courbe n'a pas été inversée», a affirmé Gérald Darmanin.

Les principales mesures

TAXE D'HABITATION. La réforme débutera par une première baisse de 3 milliards d'euros l'an prochain. Près de 80% des foyers actuellement assujettis à cet impôt, soit plus de 17 millions de ménages, seront concernés. Ils «auront un tiers de moins à payer» en 2018, a expliqué le ministre des Comptes publics Gérald Darmanin. Deux étapes similaires suivront en 2019 et 2020, avec des réductions de 6,6 milliards d'euros et de 10,1 milliards, aboutissant à la suppression de cette taxe pour les ménages concernés.

COTISATIONS SALARIALES ET CSG. L'exécutif va augmenter de 1,7 point le taux normal de la CSG (contribution sociale généralisée), utilisée pour financer la protection sociale, ce qui représente un peu plus de 20 milliards d'euros.

IMPÔT SUR LA FORTUNE. L'ISF, qui touche aujourd'hui 351.000 foyers dont le patrimoine dépasse 1,3 million d'euros, sera transformé en impôt sur la fortune immobilière (IFI), de façon à exempter de taxes les valeurs mobilières et les placements (actions, assurance-vie...). Cette réforme, censée stimuler l'activité en encourageant les contribuables les plus aisés à investir dans «l'économie réelle», devrait entraîner un manque à gagner de près de 3,2 milliards d'euros pour l'État. En 2016, l'ISF a rapporté près de 5 milliards.

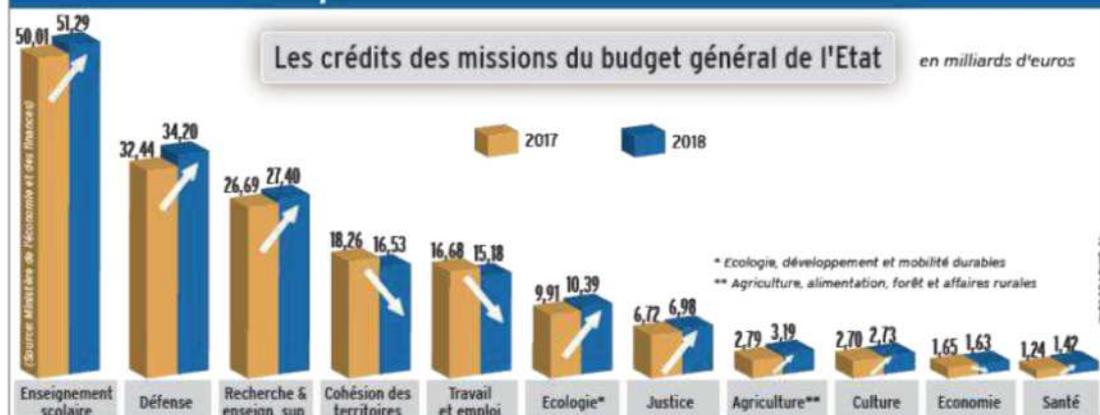
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS. Le gouvernement précédent s'était engagé à abaisser l'impôt sur les sociétés (IS) de 33,3% à 28% d'ici 2020. Près de deux millions d'entreprises paient aujourd'hui cette taxe sur leurs bénéfices. Le nouvel exécutif a confirmé la première étape programmée pour 2018, avec un taux réduit de 28% jusqu'à 500.000 euros et un taux normal maintenu à 33,3% au-delà. La baisse doit ensuite se poursuivre tout au long du quinquennat, avec des paliers uniformes pour toutes les entreprises: 31% en 2019, 28% en 2020, 26,5% en 2021, 25% en 2022.

«FLAT TAX». Un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%, parfois qualifié de «flat tax», sera mis en place sur les revenus mobiliers, à l'exception du Livret A, du PEA (épargne en actions) et de la majeure partie des contrats d'assurance-vie.

CICE. La transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisses de charges, promise par l'Élysée, n'interviendra qu'en 2019, en raison du coût exorbitant de cette réforme pour l'année où le système va basculer d'un dispositif à l'autre.

FISCALITÉ SUR LE DIESEL. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) augmentera de 2,6 centimes par litre de gazole chaque année pendant quatre ans, pour s'aligner sur la fiscalité de l'essence. Avec la hausse programmée de la taxe carbone, le diesel devrait rapporter en 2018 3,7 milliards d'euros de plus aux caisses de l'État.

Des ministères plus ou moins bien lotis



Audiovisuel: menaces sur les programmes

Les syndicats de France Télévisions ont protesté hier contre la baisse des crédits de l'audiovisuel public dans le budget 2018 et un projet de réorganisation des éditions locales d'info sur France 3, qui a entraîné une grève dans les locales de la chaîne. À l'occasion d'un comité central d'entreprise, les élus du personnel ont quitté la réunion et adopté à l'unanimité le déclenchement d'une procédure d'alerte interne. «Les économies demandées à

l'audiovisuel public par les autorités de tutelle, et en particulier pour France Télévisions qui devra compenser un manque à gagner de 50 millions d'euros, constituent une nouvelle attaque contre le service public et le groupe France Télévisions d'une brutalité sans précédent», protestent les syndicats du groupe public. À elles seules, ces économies «représentent un équivalent de 600 à 700 emplois», si elles devaient se traduire en baisse d'effectifs, ont

indiqué les élus du CCE. Des actions dans le cadre de ce comité et une grève au sein de France 3, qui a affecté «l'ensemble des éditions régionales» selon la direction, ont également été organisées pour dénoncer un projet de réorganisation qui va conduire à l'arrêt de la diffusion de plusieurs éditions locales. Selon le SNJ de France Télévisions, au-delà de l'arrêt programmé de certains décrochages locaux, réalisés depuis Brest et Pau, qui a déjà été an-

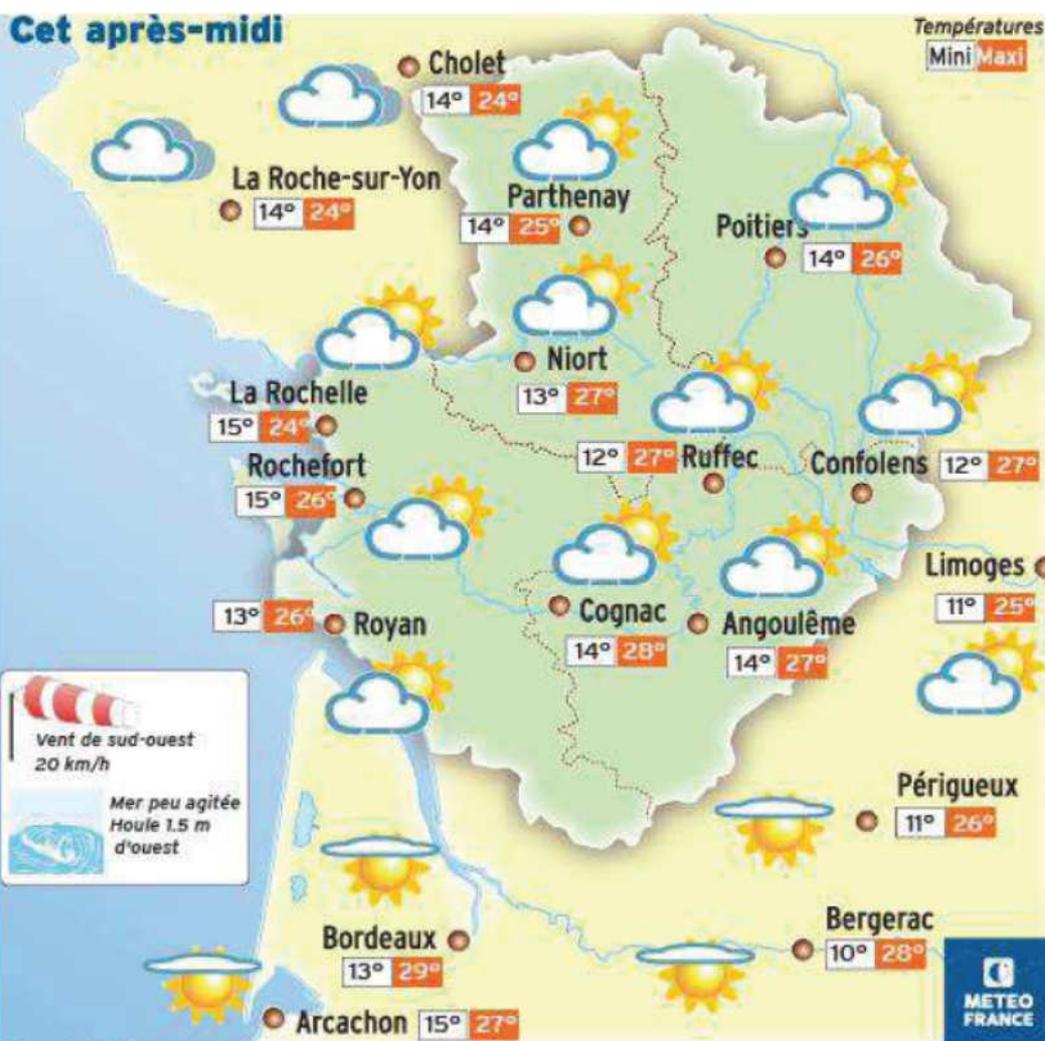
noncé récemment, «la direction veut supprimer toutes les locales de France 3 d'ici à la fin 2018». De son côté, la direction de la chaîne a confirmé qu'un projet de réorganisation avait été présenté. Selon elle, ce projet vise à supprimer certains décrochages locaux, d'une durée de 7 minutes et diffusés à 19h15, mais sans toucher aux rédactions locales dont les reportages continueraient d'alimenter les JT régionaux de la chaîne et ses plateformes numériques.

ALLOCATION

La Paje revue à la baisse

Le gouvernement va aligner l'allocation versée aux parents de jeunes enfants sur les montants et plafonds de ressources d'une autre prestation familiale, représentant une perte de 15 euros mensuels pour les naissances déclarées à partir du 1^{er} avril 2018. Les plafonds de ressources passeront par exemple pour un enfant, de 30.000 euros à 26.000 euros pour un couple avec un seul revenu d'activité, et de 38.000 à 34.000 euros pour une personne seule ou un couple avec deux revenus d'activité. Selon *Le Figaro*, la baisse des plafonds entraînera une baisse de 10% des bénéficiaires de l'allocation de base de la Paje.

Cet après-midi



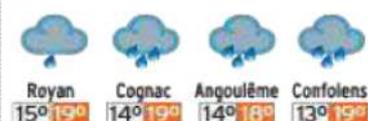
Ensoleillé.

Le ciel reste voilé ou nuageux avec de belles périodes ensoleillées. Vent de secteur sud faible ou passagèrement modéré en matinée sur la côte.

Vendredi



Samedi



Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



Un budget pour « inverser la courbe des dépenses publiques »

BUDGET 2018 Avec sa première loi de finances, le gouvernement dit vouloir reconquérir sa « crédibilité européenne »

L'exécutif ne s'en cache pas. Le projet de loi de finances 2018, présenté hier en Conseil des ministres, a pour objectif de faire retrouver à la France sa crédibilité auprès des institutions européennes. Le déficit public devrait ainsi être ramené à 2,6% du produit intérieur brut, donc en dessous du seuil de 3% fixé par le traité de Maastricht.

« Nous allons sortir de la procédure européenne de déficit excessif dans laquelle le pays se trouve depuis 2009 », explique Bruno Le Maire, ministre de l'Économie.

Conformément à ses engagements de campagne et aux informations qui circulaient sur cette loi de finances, l'exécutif choisit la troncœuruse plutôt que le scalpel pour s'attaquer à la dépense publique. Le Premier ministre avait évoqué cet été le chiffre de 20 milliards d'économies. Ce sera en fait 15, mais, précise Bruno Le Maire, « c'est sans précédent ».

« Nous n'avons qu'un objectif, c'est celui d'inverser la courbe de la dépense publique », surenchérit le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, qui, en tant qu'ancien socialiste, devrait quand même se souvenir que la promesse d'inverser une courbe peut coller comme un sparadrap... La réduction de la dépense publique sera



Christophe Castaner, hier, à la sortie du Conseil des ministres.

PHOTO CHRISTOPHE ARCHAMBAULT/AFP

donc moins élevée que prévu. Celle des prélèvements obligatoires aussi. Elle était attendue à 10 milliards, ce sera 7. Parce que la baisse des cotisations salariales, imaginée pour contrebalancer la hausse de 1,7% de la CSG, n'entrera en vigueur qu'en octobre 2018 et non au 1^{er} janvier. « En année pleine, il y aura bel et bien 10 milliards d'euros d'impôts en moins », promet cependant Bercy.

« Part de risque »

En revanche, la modification de l'assiette de l'impôt sur la fortune, désormais cantonnée aux seuls biens immobiliers, n'attendra pas l'automne prochain, de même que la baisse de l'impôt sur les sociétés, qui doit passer de 33% aujourd'hui à 25% en 2022. « C'est un changement de regard dans la stratégie

budgétaire, explique Christophe Castaner. On crée des richesses avant de les distribuer. » Le porte-parole du gouvernement concède cependant que ce budget « comporte sa part de risque ». En clair, que cette nouvelle philosophie fiscale ne se traduise pas en créations d'emplois...

À peine rendu public, le projet de loi de finances 2018 a eu sa ration de torpilles. « Un budget pour les riches », aux yeux des socialistes, des communistes et des « Insoumis », ces derniers y voyant « les injonctions de Bruxelles et Berlin ».

« Un budget dans la continuité de Hollande » pour les Républicains, « dans le brouillard » pour le FN. Et même des députés « constructifs » qualifient ce budget d'« insuffisant » ou « au milieu du gué ».

Benoît Lasserre

Logement et emploi, un bon coup de rabet

LA CGT s'en est prise hier au projet de budget pour 2018, dénonçant des « cadeaux pour les plus riches », dont « rien ne prouve » qu'ils « se transformeront en investissement ».

ÉRIC WOERTH. Pour le député Les Républicains et président de la commission des Finances à l'Assemblée nationale, le projet de loi de finances 2018 est un « budget de petite continuité » et non de rupture. Il a en particulier fustigé l'augmentation « considérable du déficit de l'État », qui doit se creuser en 2018 de 6,4 milliards d'euros.

VALÉRIE RABAUULT, députée PS et ancienne rapporteure générale du Budget : « On sort du "ni de droite, ni de gauche", on rentre dans le "à droite". »

ÉRIC COQUEREL, député Insoumis, membre de la commission des Finances : « La baisse des recettes et des dépenses de l'État va être un choc d'austérité terrible. Les retraités, les fonctionnaires vont y perdre notamment. »

SÉBASTIEN CHENU (député FN) : « Le gouvernement est dans le brouillard [...] En dépit des stratagèmes de Bercy, il y aura bien une hausse du déficit de l'État. »

Alors que les Français répètent à longueur de sondages que leur priorité, c'est un logement et un emploi, ce sont ces deux portefeuilles qui font les frais du premier budget du gouvernement Philippe. Le ministère de l'Emploi perd 1,5 milliard d'euros – et ce sera 2,3 en 2019 – sur un budget de 15,2 milliards, principalement en raison de la diminution drastique des emplois aidés. L'emploi et la formation sont néanmoins en tête des priorités du plan d'investissement de 57 milliards d'euros, réplique le gouvernement.

Logement et sport

Autre victime du projet de loi de finances, le Logement, dont le budget diminue de 1,7 milliard (sur un total de 16,5) en raison de la réforme des aides comme les APL. Le budget 2019 prévoit déjà une autre diminution de 1,5 milliard. Là encore, le gouvernement promet d'accroître les moyens des agences spécialisées dans la promotion de l'habitat. Mais cette coupe sombre a provoqué des réactions indignées du mouve-

ment HLM et des associations caritatives. La victoire de Paris pour les Jeux olympiques de 2024 n'empêche pas le ministère des Sports de monter lui aussi sur le podium des sacrifiés, avec un budget en baisse de 7%.

Les gagnants

De l'autre côté du balancier budgétaire, la Défense (+1,8 milliard d'euros), la Solidarité avec les handicapés (+1,5 milliard), l'Éducation nationale (+1,3 milliard), qui dépasse ainsi la barre des 50 milliards, les Universités (+500 millions), l'Écologie (+500 millions), la Justice (+260 millions), l'Agriculture (+400 millions), la police et la gendarmerie (+200 millions pour permettre le recrutement de 2 000 emplois) sont les principaux portefeuilles à bénéficier d'une rallonge. Les crédits des ministères passent ainsi de 236 à 240, 5 milliards d'euros. Une augmentation qu'autorise, selon Bercy, une reprise de croissance, source de recettes pour l'État.

Quand les présidents de Région se déclarent Girondins

POLITIQUE Dans une tribune, ils réclament un pacte décentralisateur avec le gouvernement

Quand les présidents de Région proposent au gouvernement « un pacte girondin », on ne voit pas comment Alain Rousset pourrait ne pas faire partie des signataires.

D'abord, parce que la Gironde fait partie de la Nouvelle-Aquitaine, qu'il préside. Ensuite, bien sûr, parce que celui qui fut de 2004 à 2015 à la tête de l'Association des régions de France est connu pour son combat en faveur de la décentral-

sation. Et visiblement, à l'instar de ses homologues, le patron de la Nouvelle-Aquitaine s'inquiète de constater « que la volonté jacobine de l'administration centrale a repris le dessus », après l'espoir soulevé par la Conférence nationale des territoires du 17 juillet et les engagements d'Emmanuel Macron et Édouard Philippe « à vouloir construire des relations de confiance avec les collectivités locales et les régions en particulier. »

Dans une tribune publiée par Le Monde, tous les présidents de Région, qu'ils soient de droite, de gauche ou du centre (à l'exception de Laurent Wauquiez, président d'Alsace, et du prési-

dent corse) constatent que ces paroles du 17 juillet n'ont été « qu'un feu de paille ». « La confiance ne se décroche pas, ajoute la tribune. Elle se construit progressivement, elle suppose dialogue et écoute. »

La date de publication n'est pas choisie au hasard. Les Régions de France se réunissent ce jeudi en assemblée générale à Orléans, où le Premier ministre Édouard Philippe est attendu pour un discours.

« Inacceptable »

Certes, le gouvernement semble vouloir pérenniser le mécanisme imaginé par l'ancien exécutif, consistant à remplacer les dotations de l'État aux régions par une part fixe

de la TVA. Une martingale longtemps réclamée par Alain Rousset et qui, grâce à une croissance frémisante, permet d'envisager une enveloppe chaque année plus épaisse.

Mais la tribune courroucée des présidents de Région répond surtout à la volonté du pouvoir de réduire de 450 millions d'euros le montant de la ressource attribuée aux régions. « Ce montant ne correspondait déjà qu'à une compensation partielle de la reprise par les régions des interventions économiques des départements », soulignent les seize signataires, qui qualifient « d'inacceptable » une décision « qui placerait nos collectivités

dans une situation de grande fragilité financière. » Les présidents de Région sont d'autant plus furieux qu'ils ont appris cette mauvaise nouvelle budgétaire la veille du Conseil des ministres.

Si Philippe Richert, président de la région Grand Est et de Régions de France apparaît bien sûr comme premier signataire, et Alain Rousset dernier (par ordre alphabétique), nul doute que celui-ci a apposé sa patte sur la tribune. On y lit dès le premier paragraphe « qu'un pays centralisé ne se réforme pas, il fait la révolution par manque de proximité avec les acteurs des territoires ». Du Rousset pur sucre.

Benoît Lasserre



LE PIÉTON

Asourien entendant la sonnerie du portable de Pierre-Yves Briand, le maire de Châteaubernard, hier. Il s'agit de la petite musique récurrente que l'on entend dans « Les Tontons flingueurs », le film culte de Gérard Lautner avec les dialogues d'anthologie de Michel Audiard. Fan du film qu'il a vu des dizaines de fois, le bipède s'est alors dit que l'élu était quelqu'un de très fréquentable avec un goût cinématographique très sûr.

« C'est une insulte »

CONSEIL MUNICIPAL Hier soir, Isabelle Lassalle a fait l'objet de vives critiques pour avoir dénoncé des « miliciens de la pensée »

JONATHAN GUÉRIN

j.guerin@sudouest.fr

Un calme plat. Hier soir, les 18 dossiers abordés à l'ordre du jour du Conseil municipal n'ont suscité presque aucun débat. Et puis, vers 19 h 15, au moment des questions diverses de fin de séance, une polémique. Claude Guindet, élu de la majorité, n'a pas apprécié des propos d'Isabelle Lassalle et l'a fait savoir : « Vous parlez de "miliciens de la pensée". Stupeur... » Des mots parus dans la dernière édition de « Cognac le Mag », sous l'encart libre expression. Voici ce qu'écrit la conseillère municipale Front national/Rassemblement bleu marine : « Ces miliciens de la pensée unique, grands moralisateurs mangeurs d'impôts, ont perdu la confiance de la majorité des citoyens de notre ville. »

Claude Guindet a alors déclaré, dans une colère froide : « Quand on vient de votre origine et que l'on construit sa culture autour de la gestapo, l'OAS, la gégène, eh bien les références sont là. Le Rassemblement bleu marine a retrouvé ses géniteurs, ceux dont il veut s'échapper. La bête immonde peut ressurgir. Vous êtes ce que vous dites. » Ambiance glaciale quand le maire, Michel Gourinchas, prend la parole, ému. « La milice a dénoncé mon père à la gestapo. Ce mot a du sens. C'est une insulte volontaire faite à nous tous. Ce n'est pas acceptable. » Le maire a alors clos la séance sans qu'Isabelle Lassalle ne cherche à intervenir.

Le stationnement fait débat

Avant cela, les élus avaient parlé de choses un peu moins sensibles. Depuis que la mairie a décidé, au printemps, de réformer le stationnement



L'élue Front national a suscité la polémique. ARCHIVES THOMAS LEBREUVAUD

Des aides pour les Antilles

Le sort de nos compatriotes aux Antilles mobilise le Cognaçais. Plusieurs municipalités souhaitent apporter leur aide aux îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, victimes de l'ouragan Irma le 6 septembre dernier. Cognac a ainsi voté, hier, une subvention de 5 000 euros à la Fondation de France. Ce soir, l'Agglo devrait en faire de même : 5 000 euros seront versés par Grand-Cognac.

Les petites communes font part du même élan : « Nous avons d'abord pensé à collecter les dons de nos administrés, explique Christian Decoodt, le maire de Merpins. Mais cela pourrait être compliqué à gérer au niveau comptable et administratif. L'autre solution consisterait à prévoir directement une subvention. » Dominique Souchaud, à Saint-Sulpice, est sur la même longueur d'ondes. Mais là, c'est le club de foot qui pourrait collecter les fonds.

en centre-ville, de longues discussions ont eu lieu avec les usagers et les commerçants. Le débat s'est prolongé hier, par la voix de Richard Ferchaud. « Loin de moi tout esprit de polémique », a désamorcé l'élu d'opposition (Les Républicains). « Votre majorité a fait le choix assumé, il y a dix ans, de couper le cours Aristide-Briand, une artère vers le cœur de la ville. »

Richard Ferchaud voit dans le stationnement une réforme de trop.

« Ça ne devient plus vivable. » Une interpellation à laquelle a répondu le maire : « Il n'y a pas de bonne politique du stationnement, s'est défendu Michel Gourinchas. Les commerçants veulent du turn over. Et à Angoulême, ils sont encore plus sévères puisque je crois qu'il n'y a aucun parking gratuit. Enfin, je rappelle que rendre tout gratuit reviendrait à un manque à gagner de 200 000 euros. C'est l'équivalent d'une hausse d'impôts de 2%. »

Un partenariat toujours plus fort

GRAND COGNAC La Communauté d'agglomération et la Caisse d'allocations familiales ont signé, hier, une convention territoriale globale

Hier, Grand Cognac a signé une convention territoriale globale (CTG) avec le Syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) de Châteaubernard-Merpins, les communes de Châteaubernard, Cherves-Richemont, Cognac et Merpins et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Charente.

Quèsaco ? Il s'agit tout simplement de poursuivre les actions de partenariat déjà engagées sur le territoire en ne les pensant plus au niveau d'une commune ou d'une intercommunalité mais véritablement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération.

L'idée pour Grand Cognac est, dans un premier temps, d'établir un diagnostic sur l'existant et les besoins afin de renforcer, dans le cadre de cette convention, les partenariats avec la CAF sur divers domaines d'intervention : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, l'animation de la vie sociale (centres sociaux...), le logement et l'amélioration du cadre



La convention doit permettre de penser l'action sociale sur l'ensemble du territoire. PHOTO D. F.

de vie, l'accès aux droits et l'accessibilité aux services. L'objectif étant de rendre les meilleurs services possibles aux familles et, par ricochet, d'agir sur l'attractivité du territoire. L'occasion pour Philippe Amould, le directeur de la CAF, d'affirmer que la Caisse amènerait, sans doute, plus que les 100 000 euros d'aides jusqu'ici versées. Il faisait également mention d'autres annonces. La CAF

et le Conseil départemental (Maison de la solidarité) vont acheter un terrain, rue Lohmeyer, pour construire un accueil sur Cognac. D'autre part, Philippe Amould a ajouté que la CAF avait décidé de continuer à soutenir le service d'accompagnement à la scolarité en compensant le retrait financier de l'État. D'excellentes nouvelles.

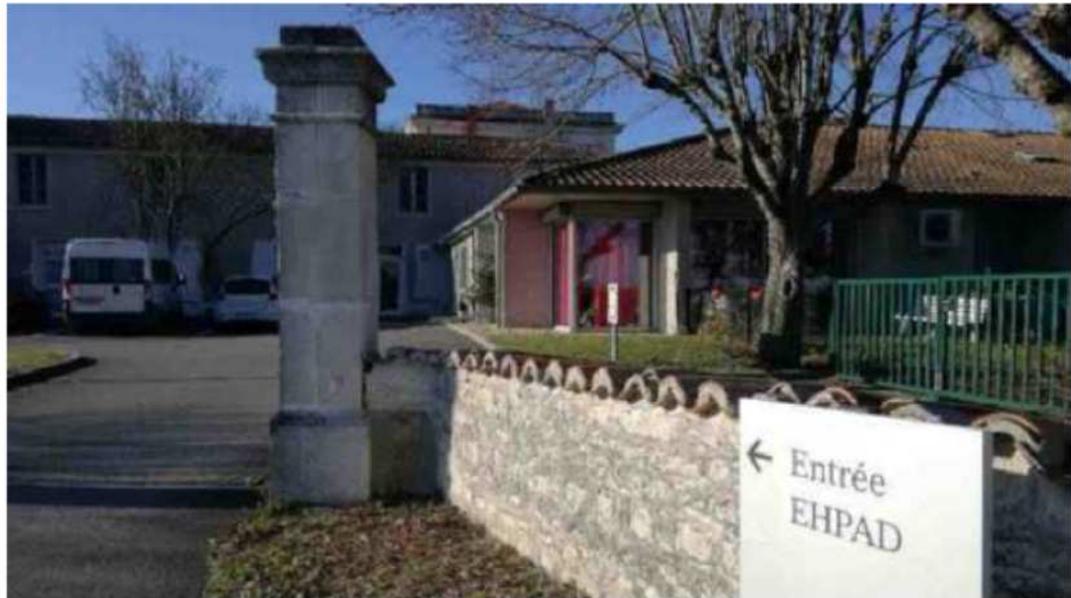
D. F.

La maison de retraite sonne l'alarme

SEGONZAC Le personnel de la maison de retraite Raby-Barboteau et la CGT mettent en avant des risques psychosociaux et une dégradation des services

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

«**N**on, tout ne va pas bien à la maison de retraite.» Le personnel de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) Raby-Barboteau, à Segonzac tire la sonnette d'alarme. Par le biais de la CGT, les salariés ont écrit, hier, à l'inspection du travail, la médecine du travail, l'Agence régionale de santé (ARS), le sous-préfet, la députée... Ils souhaitent les alerter « de forts risques psychosociaux » et d'une « mise en danger » des personnels et des résidents, souhaitant obtenir des réponses « avant qu'un drame ne survienne ». « Sud Ouest » a rencontré une grande partie du personnel, qui se dit « en souffrance ». Voici leur témoignage.



L'Ehpad est géré par une société privée depuis le 1^{er} février. ARCHIVES J.G.

1 L'impact du management de Philogeries

Depuis le 1^{er} février, la gestion de l'Ehpad a été confiée à une société privée, Philogeries Résidences. Cette décision de la mairie de Segonzac (par une délégation de service public) est contestée par l'ancien gestionnaire, l'association Raby-Barboteau, présente depuis 1977. Ce tourbillon judiciaire, dont les épisodes s'enchaînent, aurait des conséquences sur le climat dans l'établissement : « On a senti le changement », confient les salariés, préférant s'exprimer anonymement. « On est passé du monde associatif au privé, avec une vraie notion de rentabilité dans le discours de la direction. » Certains vont plus loin : « Il n'y a plus de projet d'établissement. L'Ehpad est "en pause". Tout le monde est mal à l'aise. »

Plus grave, les fournisseurs ne seraient pas payés depuis neuf mois. « Le fournisseur de changes a même

suspendu ses livraisons, croit-on savoir sur les lieux. Alors que l'établissement ne paye même plus les loyers à la Ville de Segonzac. »

2 Des conditions de travail « dégradées »

« On nous avait promis que rien ne changerait dans le passage au privé, mais c'est faux. » Les salariés ont des mots durs : « tromperie », « catastrophe », « désorganisation totale ». Le cœur du problème résiderait dans les problèmes d'effectifs : dix personnes seraient en arrêt de travail, dont la directrice, sur un effectif total de 40. « Pour être honnête, on ne peut pas être certain que tout est lié au changement de gestionnaire, confesse l'équipe de Raby-Barboteau. Mais quand on se casse le dos ou un bras, les gens n'ont peut-être pas l'idée de penser que cela vient d'un climat général dégradé. »

Pour pallier le manque de personnel, les salariés acceptent de revenir. « Même si on a le droit de refuser, on revient de bon cœur par conscience professionnelle », témoignent-ils.

3 La qualité du service aux résidents en cause

Face aux problèmes d'effectifs, des intérimaires sont engagés. « Ce sont des gens très qualifiés, mais qui ne sont pas habitués à l'établissement, regrettent les salariés. On avait l'habitude de fonctionner avec un volant de remplaçants, mais là, ça tourne car les besoins sont grands. » Ce qui ne serait pas sans conséquences sur les résidents : « Les intérimaires ont bien une feuille de soins pour se repérer, mais maintenant, c'est aux résidents d'expliquer quelles sont leurs petites habitudes. Alors beaucoup sont perdus, désorientés. C'est la fin de la sérénité. »

Même problème avec les anima-

tions, dont beaucoup seraient annulées : « Comme l'encadrement a diminué, certains malades d'Alzheimer déambulent dans les couloirs, et génèrent de l'activité supplémentaire pour le personnel », expliquent les salariés rencontrés.

Enfin, les investissements sont retardés en attendant que la situation juridique soit fixée. « C'est problématique pour les ordinateurs qui tombent en panne, mais surtout pour les sonnettes d'alerte. Il n'y a plus de signal sonore. Alors, la nuit, on dit aux résidents d'appuyer sur le bouton, ce qui déclenche une alarme lumineuse. Et nous, on essaye de passer quand on le voit. Mais imaginez quelqu'un qui a envie d'aller aux toilettes ou qui se sent mal... C'est catastrophique ! »

Une partie des familles des 70 résidents a déclenché une pétition pour saisir la direction sur l'ensemble de ces éléments.

Le directeur se dit « surpris »

DROIT DE RÉPONSE

Yann Reboulleau, directeur de Philogeris, dément les problèmes évoqués

Il se dit surpris de la démarche. Yann Reboulleau, directeur de Philogeris, répond aux accusations. « Depuis que nous avons repris la gestion, aucune modification n'a été apportée à l'organisation, aucun poste n'a été supprimé, aucun fournisseur n'a été remis en cause [...] Je ne vois donc pas comment des instructions pourraient, aujourd'hui, être mises en avant pour expliquer que Philogeris aurait provoqué une diminution de la qualité des prestations. »

Il dément le non-paiement des fournisseurs : « Je tiens à la disposition de quiconque le souhaitera les



Yann Reboulleau estime que l'établissement fonctionne correctement. ARCHIVES J.G.

documents de ma comptabilité qui démontrent que tous les fournisseurs sont payés régulièrement, dans les conditions légales. Aucune

menace sérieuse de rupture d'approvisionnement n'a jamais existé, et encore moins de rupture effective. »

Sur les arrêts maladie : « Nous enregistrons actuellement précisément huit salariés en arrêt, dont quatre membres de l'encadrement. Les quatre autres arrêts sont justifiés par des pathologies qui n'ont pas un caractère psycho-social. L'encadrement souffre, certes, mais cela paraît compréhensible dans un environnement juridico-administratif bien connu de tous. » Selon Yann Reboulleau, les récentes décisions de justice (qui tendent à conforter sa place de gestionnaire), « devraient permettre de soulager les cadres concernés et de recréer une motivation pour se tourner vers l'avenir et le bien-être de nos résidents. »

Du côté de la Ville

Véronique Marendat, le maire, affirme être « à l'écoute des familles ». Mais elle souhaite réagir par rapport au loyer (200 000 euros annuels) que devrait payer Philogeris à la mairie, propriétaire du bâti : « Le loyer a été réclamé, mais la société ne peut pas payer. » Concernant le dysfonctionnement de certains matériels, elle indique « ne pas connaître beaucoup d'établissements de cette qualité ». L'élue aurait plutôt tendance à blâmer le Département, qui ne paye plus les aides sociales alors qu'il s'agit d'une « obligation » : « Peut-être faut-il y voir une politique de l'assèchement ? En tout cas, c'est une stratégie dangereuse. »

Au final, la démarche de « ceux qui soufflent sur les braises » lui paraît être « de la désinformation permanente ».

Les travaux ont repris sur la RD 732

Le Conseil municipal s'est réuni, lundi, à la mairie. Sa majeure partie de cette réunion concernait la validation de modifications de statuts, les questions diverses ont pris le pas sur les sujets à l'ordre du jour.

Tout d'abord, les travaux de la RD 732, l'axe qui traverse le bourg et qui est emprunté par de nombreux automobilistes : depuis le matin même, elle subissait les assauts des pelleteuses et autres marteau-piqueur. Le maire, Christian Decoodt, a rappelé que seuls 70 % des réseaux d'eaux pluviales avaient été réalisés et qu'il convient, maintenant, de les terminer. Les trottoirs vont être défoncés pour permettre également le passage des câbles électriques et leur raccordement.

Seconde vie pour des objets

La traversée du bourg restera possible uniquement pour les bus scolaires et les camions de ramassage des poubelles. Christian Decoodt informe que Calitom, après être allé vers Bordeaux pour voir le fonctionnement d'un Smicval Market, a projeté de réaliser la même chose sur la déchetterie de Châteaubernard, son implantation ac-



Les travaux pourraient durer jusque fin octobre. Seuls les bus scolaires et les camions poubelles peuvent circuler. PHOTO C.C.G.

tuelle permettant de l'agrandir vers les parcelles environnantes. Le principe du Smicval Market réside dans le fait que les usagers qui souhaitent se défaire d'objets qui pourraient bénéficier d'une seconde vie seront récupérés par un agent Calitom, qui les dirigera vers un magasin vitrine, où des personnes pourront les acquérir. Il n'est actuellement pas possible de dire si ces objets seront gratuits, comme c'est le cas à Bordeaux, ou

s'ils seront payants (à petits prix). Les travaux de ce Smicval Market débuteront fin 2017.

Autre projet, celui de Gaël Braud, restaurateur ambulant qui a sollicité la commune pour y installer son camion, les midis et les soirs, du lundi au vendredi inclus. Un food truck étant déjà présent tous les lundis à midi, le créneau disponible ne pourrait donc être que du lundi soir au vendredi soir.

Colette-Christiane Guné

Vaccins obligatoires sans sanction pénale

Le passage de trois à onze vaccins obligatoires concernera les enfants nés à partir de 2018. Les parents ne seront pas sanctionnés en cas de refus mais l'école les exigera.

Le passage de trois à onze vaccins obligatoires pour les enfants figure dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), présenté aujourd'hui. Une mesure contestée par les anti-vaccins mais qui, en pratique, ne changera pas grand-chose pour la majorité des parents, selon le gouvernement.

■ Qui est concerné ?

Les enfants qui naîtront à partir du 1^{er} janvier 2018 (la mesure n'est pas rétroactive). Seuls trois vaccins infantiles étaient jusqu'à présent obligatoires: contre la diphtérie (depuis 1938), le tétanos (depuis 1940) et la polio (depuis 1964). On parle du «DTP», qui fait l'objet de trois injections groupées avant 18 mois. Huit autres étaient recommandés : coqueluche, rougeole-oreillons-rubéole (ROR), hépatite B, bactérie *Haemophilus influenzae*, pneumocoque, méningocoque C. Ce sont eux qui vont être rendus obligatoires en plus des trois autres.

■ Quelle obligation ?

Les onze vaccins obligatoires seront indispensables à l'enfant pour être admis en collectivité (crèche, école...). Pour laisser à la réforme le

temps de se mettre en place, les premières vérifications n'auront lieu qu'à partir du 1^{er} juin 2018.

Les parents récalcitrants ne seront pas sanctionnés pour défaut de vaccination. Les dispositions du Code de la santé publique qui prévoient jusqu'à six mois de prison et 3.750 euros d'amende en pareil cas seront abrogées. En revanche, l'obligation de protection des enfants sera maintenue, avec des sanctions pénales allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30.000 euros d'amende. Ainsi, un enfant qui aurait un handicap à cause de l'absence de vaccins aurait «légalement le droit de mettre en cause pénalement ses parents», a expliqué la ministre de la santé, Agnès Buzyn, sur BFMTV/RMC.

■ En pratique, qu'est-ce que ça change ?

Pas grand-chose pour la plupart des enfants, insiste le gouvernement. Les onze vaccins obligatoires représentent dix injections étalées sur deux ans. Or, selon le ministère, 70% des enfants reçoivent déjà ces dix injections sur deux ans et 80% plus de huit injections. La distinction vaccins obligatoires/recommandés, qui prendra fin en janvier, est devenue largement



Les premières vérifications n'auront lieu qu'à partir du 1^{er} juin 2018. Photo archives AFP

théorique en France.

En effet, depuis 2008, le DTP seul n'est plus commercialisé et les laboratoires l'associent à d'autres vaccins recommandés sous forme de vaccins polyvalents, vendus plus chers. En février, le Conseil d'État avait demandé au gouvernement de mettre fin à cette incohérence. Les vaccins obligatoires seront pris en charge à 65% par l'Assurance maladie et 35% par les assurances complémentaires. Le ROR, lui, continuera à être pris en charge à 100% par l'Assurance maladie pour les enfants et les jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

■ Pourquoi passer de trois à onze ?

L'argument premier est la baisse du taux de couverture vaccinale

et la réapparition de certaines maladies. Fin juin à Marseille, une adolescente de 16 ans est décédée d'une forme rare et aiguë de rougeole, contre laquelle elle n'était pas vaccinée. Avant elle, la rougeole a causé la mort de 10 enfants en France depuis 2008, selon le ministère.

Car de plus en plus de Français se méfient des vaccins: d'après une enquête publiée en octobre 2016, seules 69% des personnes interrogées disent faire confiance à la vaccination, proportion la plus basse depuis 2012.

Les anti-vaccins fustigent leur dangerosité supposée (notamment en raison de certains adjuvants utilisés comme l'aluminium) et accusent les laboratoires de privilégier la rentabilité à la santé des enfants.